



## Harcelement suite à rupture de fiançailles

-----  
Par Visiteur

Bonjour,

Je vous présente mon cas. J'étais fiancé avec un homme mais j'ai rompu mes fiançailles d'avec lui ( il me prend tout mon argent et à une fille qu'il m'a caché dont il a encore des contacts avec la mère=il mène une double vie).

Depuis, il m'harcèle.

En effet, il possède une vidéo dans laquelle nous nous trouvons dans une relation intime.

Il me menace que si je ne fais pas ce qu'il veut il la diffusera sur internet et fera envoyer des courriers avec l'adresse à mes proches, à mon employeur et surtout à mes parents.

Ayant très peur, j'ai répondu en faisant ce qu'il veut :

- Je lui ai donné 3 000€
- Il me force à payer son loyer (500 euros)
- Il me force à avoir des relations sexuelles avec lui

Il m'a déjà frappé et me harcèle tous les soirs au téléphone, je suis obligé de répondre et pendant ses appels, il m'insulte me traitant de "pute", de " salope".

Ces appels se font entre 1h et 5h du matin

Il me dit que si cette situation me plaît pas je n'ai qu'à me tuer et qu'il m'aidera si je veux;

Si vous plaît aidez moi, je suis dans une impasse, je ne sais pas quoi faire.

-----  
Par Visiteur

Bonjour Madame,

Vous devez très vite vous rendre auprès du commissariat et de la gendarmerie afin de déposer plainte pour appels téléphoniques malveillants ainsi qu'injures et menaces de mort.

Cordialement

-----  
Par Visiteur

Dois je faire une main courante ou déposer une plainte??

-----  
Par Visiteur

Madame,

En fait il s'agit de la même démarche.

Vous déposez plainte et selon les éléments en votre possession, les policiers vont apprécier le bien fondé de vos arguments et retenir soit une plainte soit une main courante.

Cordialement

-----  
Par Visiteur

Madame,

Vous pouvez également ajouter le viol à votre dépôt de plainte.

Cordialement